

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2008

## Taux d'imposition

### VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES BUDGETS PRIMITIFS

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2007 de la Commune, du Service de l'Eau et du CCAS dans les sections de fonctionnement et d'investissements.

Il a ensuite procédé au vote des taux d'imposition qui ont été modifiés de la façon suivante, en tenant compte des charges de fonctionnement et d'investissements :

- ✓ TH : 8.16 %
- ✓ TF : 16.63 %
- ✓ TFNB : 39.13 %
- ✓ TP : 11.96 %

Il a ensuite voté les budgets primitifs 2008 qui s'équilibrent comme suit en recettes et en dépenses :

#### Budget communal

- ✓ Section de fonctionnement : 292.664,00 €
- ✓ Section d'investissements : 558.163,00 €

#### Service de l'Eau

- ✓ Section de fonctionnement : 117.700,00 €
- ✓ Section d'investissements : 172.000,00 €

#### CCAS

- ✓ Section de fonctionnement : 1.260,00 €

### PRET POUR ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 janvier 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle n° B 154 d'une superficie de 6190 m<sup>2</sup> située au Chef-Lieu et appartenant aux consorts GODDARD.

Il précise que pour satisfaire cette dépense, il est nécessaire de recourir à un emprunt. Il présente alors les propositions des différents organismes de crédits et banques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, retient la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un emprunt de 250.000,00 € sur une durée de 25 ans.

### BAIL APPARTEMENT LA BERGERIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de Mme et M. ZANINI Jérôme pour occuper l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment la Bergerie.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un bail d'une durée de six ans avec Mme et M. ZANINI Jérôme, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008

## **RENOUVELLEMENT DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil Général de la Savoie informe la collectivité que les demandes de subvention pour l'acquisition de mobilier pour la 4<sup>ème</sup> classe ainsi que l'aménagement de la place de la Mairie 2<sup>ème</sup> tranche n'ont pu être prises en compte dans la programmation 2008.

Le Conseil Municipal réitère sa demande d'aide financière pour ces deux affaires auprès du Département pour la prochaine session budgétaire.

## **URBANISME**

### **Certificat d'Urbanisme**

- Déposé par la succession PAGET Raymond sur les parcelles provenant de la propriété PAGET Raymond
- Déposé par Mme REY Jeannine sur la parcelle n° C 812 située à Chamberaz en vue de la constructibilité
- Déposé par M. CLERC Roger sur les parcelles n° C 731p, 739p et 733p situées à Chamberaz en vue de la constructibilité

### **Permis de Construire**

- déposé par M. COLIN Danien sur la parcelle n° C 385 située à Chamberaz en vue de la construction d'un garage
- Déposé par M. NONGLATON Jean-Luc sur la parcelle n° C 157 située à Saint-Lazare en vue de l'aménagement d'un bâtiment existant
- Déposé par M. ERNOULD Albert sur la par n° C 400 située à Chamberaz en vue de la fermeture d'une partie couverte existante d'un bâtiment

### **Déclaration Préalable**

- déposée par M. LORIOT Dominique sur les parcelles n° C 404, 878, 879 et 885 situées à Chamberaz en vue de la réalisation d'une terrasse
- déposée par M. PROST Patrick sur la parcelle n° B 529 située à aux Darmand en vue de la création d'une ouverture en façade ouest
- déposé par M. PICOLLET Jean-Jacques sur la parcelle n° B 814 située au Marteret en vue de la pose de fenêtres de toit
- déposée par M. CLAIREFOND Daniel sur les parcelles n° B 859, 861 et 711 située au Chef-Lieu en vue de la pose d'une clôture
- déposée par M. JACQUET Sylvain sur la parcelle n° C 418 située à Chamberaz en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement de deux lots constructibles.